

Le Canton du Jura applique l'égalité salariale



Les pratiques salariales de l'Administration jurassienne respectent l'égalité entre femmes et hommes. C'est ce qu'a montré une analyse en profondeur effectuée au moyen de LOGIB, un outil d'autocontrôle développé par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Au sein du personnel de l'Etat, la différence salariale entre femmes et hommes est de 0,5%. Cet excellent résultat, étroitement lié au processus de réévaluation des fonctions, confirme une absence de discrimination salariale fondée sur le genre pour l'ensemble des postes de l'administration cantonale.

Les femmes ont été globalement revalorisées par la mise en place du nouveau système d'évaluation des fonctions. Une plus grande reconnaissance des compétences psychosociales a également permis de revaloriser les professions dites « féminines », c'est-à-dire comprenant plus de 50% de femmes, (enseignantes primaires, secrétaires, collaboratrices administratives notamment). Le nouveau système a ainsi permis de supprimer des différences salariales importantes et qui perduraient depuis plusieurs dizaines d'années. Source : Canton du Jura

[En savoir plus](#)